

Pouvoir économique

Emploi

Secrets de fabrication



© SIPA-Toute reproduction interdite

Arnaud Vaissié et Pascal Boris, cofondateurs du cercle d'outre-Manche : "Lorsque l'on sait qu'on pourra licencier, on hésite moins à recruter."

Par Caroline Castets

Comment diable la Grande-Bretagne fait-elle pour parader avec un taux de chômage de 5 % quand la France reste engluée à plus de 9 % ? Dans les années 90, les deux pays affichaient pourtant chacun des taux supérieurs à 10 %. Une partie de la réponse tient au fait que, au cours de la dernière décennie, les Britanniques ont réussi à mettre en place une série de mesures destinées à lutter contre le chômage – ou plus précisément, à promouvoir l'emploi – qui font encore défaut aujourd'hui de ce côté-ci de la Manche. Arnaud Vaissié et Pascal Boris, cofondateurs du cercle d'outre-Manche (association d'entrepreneurs français installés à Londres), respectivement président de la section britannique du conseil du commerce extérieur de la France au Royaume-Uni et président de la chambre de commerce française en Grande-Bretagne, se sont penchés sur la question.

Dans deux rapports intitulés "Plein emploi britannique, sous-emploi français : un paradoxe bien peu cordial" et "My neighbour is rich", ils identifient certes les ressorts de la croissance britannique mais surtout les blocages du système français avec, comme point de départ, des perceptions de l'équation chômage-emploi diamétralement opposées. "Contrairement aux Français, les Britanniques ont compris que c'est l'emploi qui crée la croissance et non l'inverse, explique Arnaud Vaissié. Résultat, ils se placent sous l'angle économique, du côté des employeurs, quand la France se place sous l'angle social et concentre ses efforts sur les chômeurs..."

La "privatisation" des job centers

Cette approche change tout. La preuve : depuis 10 ans, le taux de croissance outre-Manche est supérieur de 50 % à celui de la France. Et la Grande-Bretagne compte aujourd'hui 4 millions d'emplois de plus que nous. Pour Arnaud Vaissié et Pascal Boris, cette longueur d'avance tient en grande partie à la création et au fonctionnement des "job centers", dont la gestion est depuis longtemps déjà sous-traitée à des sociétés privées alors que les services publics français se sont tournés vers cette solution il y a quelques mois seulement. Créés en 2001, les job-centers regroupent les fonctions des Assedic et de l'ANPE, ce qui permet de centraliser les prestations et de rationaliser les démarches en privilégiant une dynamique de recherche. Surtout, ils segmentent la population des demandeurs d'emplois par catégories – mères célibataires, musiciens, seniors, jeunes, handicapés... – afin d'attribuer à chacune un conseiller spécialisé.

Les conseillers “intéressés” au résultat

Autres spécificités : alors que la France compte un conseiller pour 100 chômeurs, le rapport est de 1 pour 40 en Grande-Bretagne où la prise en charge débute 5 jours après la perte d'emploi contre, il y a peu, un mois en France... Dans ce contexte, rien d'étonnant à ce que la réactivité des job-centers soit supérieure à celle de l'ANPE, surtout lorsque l'on sait que, outre-Manche, les conseillers perçoivent une prime pour chaque reclassement, son montant variant en fonction du profil du candidat. Un “incentive” de plus qui explique que, au Royaume-Uni, on parle de chômeurs longue durée à partir de six mois quand ce n'est pas avant un an en France... Autre facteur de réussite, le travail sur l'offre. Un domaine où, une fois encore, la vision britannique se situe aux antipodes de la nôtre. “En France, on n'imagine pas que le gâteau-travail puisse augmenter, résultat : on s'acharne à empêcher ceux qui sont en poste de travailler trop, afin d'être en mesure de redistribuer les miettes aux autres, assène Pascal Boris. Le Royaume-Uni pratique la démarche inverse qui consiste à augmenter le gâteau-travail en mettant les entreprises en situation de créer de l'emploi.” D'où l'importance de la flexibilité accordée aux sociétés...

Le “divorce” sans notion de faute

“Ce n'est pas le Far West : l'employé est protégé par un cadre légal strict mais, en cas de litige, la formule qui prévaut est celle du divorce sans faute, poursuit Pascal Boris. Les frais sont identifiés, de même que la longueur des procédures. En France, tout est plus flou et dominé par une logique de surenchère à l'indemnisation, comme si l'employeur devait systématiquement être puni.” Résultat : une procédure de licenciement coûte en moyenne sept fois plus cher en France... Un écart qui inciterait nos dirigeants à limiter les embauches, quitte à fonctionner en sous-effectif chronique, comme c'est le cas dans le secteur des services où le sous-emploi permanent représenterait 1,4 million de personnes. “Soit 5% de la population active : régler ce problème permettrait à la France de diviser son taux de chômage de moitié, martèle Pascal Boris. Lorsque l'on sait qu'on pourra licencier, on hésite moins à recruter, c'est aussi simple que cela.” A cela s'ajoute le fait que le Royaume-Uni soit parvenu, voilà déjà plusieurs années, à “un dialogue social apaisé” entre patronat et syndicat. “En France, cela sera impossible tant que l'Etat sera omniprésent dans le débat, incitant ainsi chacun à camper sur ses positions en attendant qu'il tranche”, analyse Arnaud Vaissié qui juge que les bonnes intentions des pouvoirs publics français ont pour principal effet d'attiser les blocages...

Et pendant ce temps en France...

Pour les fondateurs du Cercle d'outre-Manche, il n'y a ni miracle britannique, ni malédiction française. Simplement une série de mesures pragmatiques qui sont toutes transposables à notre économie.

“A condition que l'Etat reste à sa place, que la représentation syndicale se renforce – plus les syndicats sont faibles, plus ils sont extrémistes – et que les procédures se simplifient”, diagnostique Arnaud Vaissié.

Plusieurs mesures récentes s'inspirent déjà directement du système d'outre-Manche. C'est le cas par exemple des Maisons de l'Emploi qui, depuis deux ans, regroupent Assedic et Unedic, mais aussi du nouveau statut des business-angels. Mis en place en décembre dernier par Renaud Dutreil dans le but de faciliter l'accès des PME aux capitaux privés, il accorde jusqu'à 24 % de déduction fiscale aux couples dont les investissements en actions non cotées ne dépassent pas 40 000 euros par an, contre 30 % et 600 000 euros au pays de sa gracieuse Majesté. “C'est insuffisant, regrette Pascal Boris. Il est clair que cela ne pourra avoir le même impact qu'au Royaume-Uni où, désormais, 2,3% des PME de plus de 7 ans réalisent des chiffres d'affaires supérieurs à 15 millions d'euros et créent donc des emplois contre seulement 0,3% en France...” Exemple révélateur du mal français selon Arnaud Vaissié. “En France, on analyse le problème et on identifie ses causes mais au lieu de changer la donne, on opte pour la politique du millefeuille : on crée une mesure supplémentaire chargée de corriger la précédente.” Travers d'autant plus regrettable qu'à en croire les fondateurs du Cercle d'outre-Manche, nous aurions, dans tous les domaines, la capacité de faire mieux que nos perfides voisins...